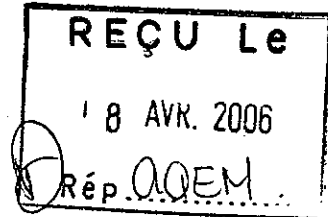




COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

*Une médecine de qualité
au service du public*



Le 10 avril 2006

Madame Cécile D'Amour
Responsable des communications
Fondation de la recherche sur le syndrome
de fatigue chronique
410 – 7400 boul. Les Galeries d'Anjou
Anjou QC H1M 3M2

**OBJET : Attirer l'attention sur l'encéphalomyélite
myalgique / syndrome de fatigue chronique (EM/SFC)**

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 avril courant relativement à l'objet en titre. Je veux d'abord vous féliciter pour la formation continue que votre organisme planifie pour les médecins du Québec au début d'avril.

Quant aux lignes directrices sur la fatigue chronique publiées par le Collège, je dois vous dire que, régulièrement, le Collège des médecins du Québec s'assure que les lignes directrices qu'il publie à l'intention des médecins sont à jour et qu'elles préconisent une pratique professionnelle intégrant les données médicales actuelles les plus élevées possible.

C'est ainsi que le Collège vient tout juste de procéder à la revue des lignes directrices sur la fatigue chronique publiées en 1998. Comme les connaissances de l'époque et la compréhension médicale de la fatigue chronique ont évolué depuis 1998, le Collège a décidé de retirer de la circulation ces lignes directrices. Il n'entend pas cependant publier de mise à jour de ce document étant donné la quantité et la qualité des documents publiés récemment et le nombre élevé de sociétés savantes susceptibles de publier sur ce sujet.

D'ailleurs, nous sommes tout à fait d'accord avec la mise en application du consensus canadien.

../2

À cet effet, ce n'est pas au Collège des médecins de décider si une condition clinique particulière doit être reconnue. C'est généralement la position de sociétés savantes qui permet la reconnaissance de nouvelles conditions cliniques. Le Collège des médecins ne pourrait, à lui seul, répondre à ce genre de questions.

En ce sens, le consensus canadien répond bien à ces questions. En ce qui a trait à la formation médicale continue, je vous conseille de vous adresser à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et aux associations concernées de la Fédération des médecins spécialistes ainsi que de tenir au courant le Conseil québécois du développement professionnel continu des médecins qui chapeaute l'ensemble des projets dans ce domaine. Comme tel, le Collège n'a pas de programme portant spécifiquement sur ce sujet.

En espérant que ces détails vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,



Yves Lamontagne, M.D.
YL/lad

c.c. D^r André Jacques, directeur de l'amélioration de l'exercice, CMQ
D^r Anne-Marie MacLellan – directrice des études médicales, CMQ